

Image not found or type unknown



Repose des anciens meubles cuisine

Par **Nornand**, le **22/07/2010** à **13:13**

Bonjour,
Je déménage dans moins d'1 mois. Lorsque mon propriétaire a reçu ma lettre recommandée lui indiquant ma date de départ, celui-ci a laissé entendre qu'il ne me laisserai remettre en place ses vieux meubles de cuisine, que la veille de l'état des lieux.
J'aimerais donc savoir à quoi m'en tenir. En a-t-il le droit ou puis-je partir en le laissant remettre ses vieux meubles par lui-même ? Ou dois-je forcément les remettre ?
Merci pour vos réponses